

Communiqué de presse

Ce samedi 28 avril 2018, l'APEDA, L'Association belge de Parents et Professionnels pour les Enfants en Difficulté d'Apprentissage, organisait un colloque sur l'outil numérique au service des élèves présentant des troubles d'apprentissage (ou troubles « dys »). Le public est venu nombreux pour s'informer sur l'usage de l'outil numérique en classe, une question qui est au cœur de l'actualité avec la mise en application du décret relatif à l'accueil, l'accompagnement et le maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques. L'APEDA a également profité de cet événement pour présenter la première bibliothèque numérique francophone de manuels scolaires adaptés : Numabib.

Suite au vif succès de la première édition de son colloque sur les outils numériques, à Liège en novembre dernier, l'APEDA a réitéré l'évènement ce 28 avril 2018, sur le site de Louvain-la-Neuve. Dans le public, des enseignants, des thérapeutes (logopèdes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, etc.), des étudiants et des parents, réunis autour de la même question : **En quoi l'outil numérique peut-il aider les enfants « dys »** (atteints de troubles d'apprentissage, tels que la dyslexie, la dysorthographe, la dyspraxie, la dyscalculie, les troubles de l'attention, etc.) ?

Pour rappel, le **décret voté le 7 décembre** dernier, qui sera d'application dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles à la rentrée scolaire de 2018-2019, **visé à faciliter et systématiser la mise en place de certains aménagements raisonnables** en classe, parmi lesquels l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette.

A l'aube de son entrée en vigueur, les interrogations restent nombreuses dans le chef du corps enseignant, comme du grand public. Est-ce équitable d'offrir aux uns possibilité d'utiliser un outil numérique (tablette ou ordinateur) et pas aux autres ? Cela ne va-t-il pas empêcher l'enfant d'apprendre à lire ou écrire ? Autant de questions auxquelles les orateurs ont voulu répondre en **replaçant au centre des débats la réussite et l'épanouissement de tous les élèves** qu'ils soient « dys » ou non.

Il a tout d'abord été rappelé qu'un trouble d'apprentissage implique une difficulté - voire une incapacité - au niveau de **l'automatisation des acquis** dans des champs aussi variés que la lecture, la compréhension, l'orthographe, l'expression écrite, le sens des nombres, le raisonnement mathématique, etc. Il ne résulte en aucun cas d'une déficience intellectuelle ou d'un manquement au niveau de l'éducation, de la motivation ou de la volonté.

Dans ce contexte, l'outil numérique est un **outil de compensation essentiel permettant de contourner le handicap**. Les applications sont multiples :

- Aide à la prise de notes.
- Rédaction de textes.
- Lecture de documents, de textes, de livres (pour tous les cours) grâce à la synthèse vocale.
- Apprentissage d'une langue étrangère.
- Organisation des matières à étudier.
- Tracés géométriques.
- Etc.

Par la mise en place de l'outil numérique, l'élève redevient acteur de ses apprentissages. L'outil numérique n'est donc pas là pour avantager les apprenants « dys », mais bien pour leur permettre d'exprimer leur plein potentiel, assurer une

certaine autonomie et les réconcilier progressivement avec l'école. Tout comme un enfant myope qui porte des lunettes sans que quiconque n'y voit rien à redire.

Les intervenants ont également souligné **l'importance d'une concertation préalable à la mise en place des aménagements raisonnables**. Un dialogue bienveillant avec les parents, l'enfant, les thérapeutes et l'équipe éducative sera plus efficace pour faire comprendre à chacun quels sont les besoins spécifiques et l'intérêt des aménagements raisonnables. Le professionnel de la santé (logopède, neuropsychologue, ergothérapeute, etc.) qui suit l'enfant peut également être sollicité, afin d'expliquer à l'équipe éducative les implications concrètes des troubles de l'élève. L'APEDA peut également vous aider dans cette étape de concertation.

Chaque enfant « dys » étant différent, les solutions à apporter seront également à envisager au cas par cas. Il n'existe pas de recette magique que l'on peut appliquer à l'ensemble des élèves avec troubles des apprentissages. Il est primordial d'impliquer l'enfant dans le processus, pour qu'il apprenne à maîtriser ses outils, se les approprie et puisse demander un ajustement des aménagements si nécessaire. Dans la même logique, les aménagements doivent d'abord être éprouvés en classe, durant les temps d'apprentissage, avant de pouvoir être employés de manière optimale lors des épreuves d'évaluation (CEB, CE1D, CESS...)

Le colloque a également été l'occasion de revenir sur **l'ouverture en mars dernier de NumaBib**, une bibliothèque numérique adaptée mettant à disposition gratuitement la version numérique de manuels scolaires utilisés dans les écoles francophones. Sur base du modèle néerlandophone, AdiBIB qui existe déjà depuis 7 ans au nord du pays, NumaBib **centralise sur une seule plateforme web les PDF des manuels scolaires** pour les rendre exploitables par des logiciels spécialisés d'aide à la lecture et à l'écriture.

Ce service gratuit est dès à présent accessible à tous les élèves inscrits dans une école primaire ou secondaire agréée de la FWB, qui présentent un trouble spécifique attesté par un professionnel ou par un CPMS et qui utilise un outil numérique en classe. Avec NumaBib, les élèves peuvent donc consulter, lire, compléter et étudier les ressources pédagogiques régulièrement utilisées en classe de la même manière que sur une version papier. En soutenant les processus de lecture et/ou d'écriture, ceux-ci disposent de davantage de ressources pour comprendre, apprendre et mémoriser. En effet, pendant que l'enfant « dys » se concentre sur sa production écrite, il est moins attentif aux consignes données oralement par le professeur, perdant ainsi parfois de précieuses informations.

Le projet NumaBib ainsi que les différentes interventions témoignent de l'engagement des acteurs de terrain et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, afin d'éviter la spirale de l'échec et de renforcer l'estime de soi de ces élèves.



Besoins de plus d'infos ? Contacter l'APEDA !

Depuis 1965, L'APEDA - **L'Association belge de Parents et Professionnels pour les Enfants en Difficulté d'Apprentissage** - est là pour informer, former, représenter et sensibiliser aux besoins spécifiques des enfants présentant des troubles d'apprentissage. Notre site : www.apeda.be

La bibliothèque NumaBib (www.numabib.be) est un projet de l'APEDA, subsidié par une fondation philanthropique privée et la FWB, depuis décembre 2017.

Anne Demanet-Bastin, chargée de projet : 0492/75.19.83 ou secretariat@apeda.be

Pour des questions sur Numabib : Fleur Laloux, chargée de communication - numabib@apeda.be